



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

taxe sur les conventions d'assurance

Question écrite n° 121556

Texte de la question

M. Jean Ueberschlag appelle l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur les conséquences de la nouvelle taxation des garanties complémentaires santé qui passera de 3,5 % à 7 %. Les organismes de mutuelles estiment que ce nouvel effort financier qui est leur est imposé va les contraindre à les répercuter, ce qui forcément entraînera un surcoût pour les assurés. Cette mesure va frapper tous ceux qui cotisent à une couverture santé et un bon nombre de cotisants réduiront ainsi leur niveau de prestations en renonçant à certains soins considérés comme trop coûteux. Aussi, il lui demande ce qu'envisage le Gouvernement pour que les mutuelles cessent d'appliquer systématiquement les taxes sur les contrats des cotisants.

Données clés

Auteur : [M. Jean Ueberschlag](#)

Circonscription : Haut-Rhin (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 121556

Rubrique : Impôts et taxes

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 novembre 2011, page 11762

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)